

Réf: Dossier 341957

Avis de constitution

SOCIETE « AMON ET ARMOO IMMOBILIER » en abrégé « 2A  
IMMOBILIER »

Siège ABIDJAN KOUMASSI RESIDENCE HALAMA, Lot  
05, Ilot NEANT

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 23/07/2024 reçus par Me VINCENT N'GUESSAN, et enregistrés au CEPICI le 26/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMON ET ARMOO IMMOBILIER »

en abrégé « 2A IMMOBILIER »

Objet : Promotion Immobilière,  
Construction, Réhabilitation et Entretien de  
bâtiments,  
Gestion immobilière directement ou en qualité  
de syndic  
Achat, Location-vente et toutes Transactions  
immobilières,  
Vente de matériaux de construction,  
Lotissement, Terrassement, Ouverture de voie et  
Viabilisation de sites,  
Toutes prestations de service.

Et plus généralement, toutes opérations  
industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou  
immobilières et tout service se rattachant directement ou  
indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter  
la réalisation.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI RESIDENCE HALAMA, Lot  
05, Ilot NEANT

Dirigeant(s) M AMON JEAN ROBERT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07465 du 10/09/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°54603/GTCA/RC/2024 du 10/09/2024

